

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNE DE DOZULE

Date de convocation :

10 Février 2021

L'an deux mille vingt-un, le quinze Février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sophie GAUGAIN, Maire.

Nombre de :

Présents : 17

Absents : 2

Votants : 17

Exprimés : 18

Etaient Présents : Mme GAUGAIN, Maire

Mmes JUMELIN, VOLLAIS, d'OLEON et Mrs FOUCHER et LAURENT, Adjoint

Mmes DEBLOIS, LE DENMAT, STREBEL, VAUVARIN, VINCENT-ANDRE, Mrs DUCROIZET, LIENARD, MALHERBE, MAJEWSKI, POULAIN et QUINETTE.

Absents excusés : Mme CHEDEVILLE et Mr WALTER.

Mme CHEDEVILLE donne pouvoir à Mme LE DENMAT.

Secrétaire de séance : Mme VOLLAIS.

Le procès-verbal de la séance du 28/01/21 est approuvé.

N° 1 – DETR / DSIL : RENOVATION ENERGETIQUE ET PRESERVATION DU PATRIMOINE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à demander une subvention au titre de la DETR / DSIL auprès de la Sous-Préfecture pour les travaux de rénovation énergétique et préservation du patrimoine, et qui seront inscrits au budget :

- 497 963,71 € HT

N° 2 – DETR / DSIL : AMENAGEMENT DU FAUBOURG DE LA COUPEREE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à demander une subvention au titre de la DETR / DSIL auprès de la Sous-Préfecture pour les travaux de voirie du Faubourg de La Couperée, et qui seront inscrits au budget :

- 336 482,00 € HT

N° 3 – AMENDES DE POLICE : AMENAGEMENT DU FAUBOURG DE LA COUPEREE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de procéder aux travaux de voirie suivants :

- Faubourg de La Couperée, dont le coût estimatif à la charge de la commune est évalué à 336 482,00 € HT,

Sollicite du Département une subvention au titre des amendes de police,

S'engage à financer sur le budget de la commune le reste de la dépense, à entretenir ultérieurement à ses frais les trottoirs, bordures et caniveaux, regards et conduites d'assainissement, à garantir le Département contre toute réclamation éventuelle des propriétaires et riverains du fait de l'exécution des travaux.

N° 4 – GENDARMERIE : INTENTION DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE :

(Arrivée de Mr WALTER : 19h10)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avoir réalisé des diagnostics énergétiques, il s'avère que celui de la gendarmerie nécessite de gros travaux. Les coûts de remises aux normes de l'actuelle caserne étant conséquents, il est plus judicieux d'étudier la construction d'une neuve répondant aux critères en vigueur. Le bureau municipal a rencontré les services de la gendarmerie du Calvados, qui abonde dans ce sens. Après réflexion d'opportunité et dans l'intérêt du territoire de la commune de Dozulé de conserver une caserne de gendarmerie, Madame le Maire propose de candidater auprès du Ministère de l'Intérieur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte de candidater auprès du Ministère de l'Intérieur pour la construction d'une nouvelle caserne,

Charge Madame le Maire ou son représentant de porter acte de candidature,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document utile relatif à cette candidature.